

Fonds de revenu élevé Renaissance
auparavant Fonds de revenu élevé Millénium Renaissance
(le « Fonds »)

Déclaration de renseignements annuelle sur les SPEP pour l'exercice terminé le 30 juin 2025

Important avis fiscal pour les porteurs de parts américains du fonds

La présente déclaration est destinée aux porteurs de parts qui sont des personnes des États-Unis aux fins du *U.S. Internal Revenue Code of 1986*, dans sa version modifiée, (le « Code ») et des règlements connexes. Elle n'a pas d'incidence sur les autres porteurs de parts. Les personnes des États-Unis incluent les citoyens américains (qu'ils soient ou non résidents des États-Unis), certains particuliers ayant le statut de résident permanent des États-Unis, les sociétés américaines et certaines fiducies et successions américaines.

Le Fonds pourrait être considéré comme une société de placement étrangère passive (SPEP; en anglais, *passive foreign investment company* ou PFIC), au sens de la section 1297(a) du Code, pour son année d'imposition américaine terminée le 30 juin 2025.

La déclaration de renseignements annuelle sur les SPEP se trouvant en pièce jointe est fournie conformément aux exigences énoncées dans la section 1.1295-1(g) (1) des Treasury Regulations. Cette déclaration contient des renseignements qui vous permettront (à votre discrétion, en fonction de votre situation fiscale personnelle) de choisir si vous souhaitez que le Fonds soit traité comme un fonds électif admissible (FEA; en anglais, *Qualified Electing Fund* ou QEF) pour l'année d'imposition américaine terminée le 30 juin 2025.

Un porteur de parts américain qui demande que le Fonds soit traité comme un FEA doit, chaque année, inclure dans son revenu la quote-part des revenus ordinaires et des gains en capital nets du Fonds qui lui revient, que ce Fonds effectue ou non des distributions à ses porteurs de parts.

Même si les avantages potentiels liés au traitement du Fonds comme un FEA dépendront de votre situation personnelle, veuillez noter que ce choix constitue la seule façon de rendre la plus-value du Fonds admissible à l'imposition au taux plus favorable qui s'applique aux gains en capital aux États-Unis.

Le choix fiscal lié aux FEA doit généralement être fait en soumettant le formulaire 8621 (*Return by a Shareholder of a Passive Foreign Investment Company or Qualified Electing Fund*), et ce, au plus tard à la date limite de présentation de la déclaration de revenus pour l'année d'imposition à laquelle se rapporte ce choix, compte tenu de toute prolongation accordée. Les porteurs de parts qui sont des personnes des États-Unis sont tenus de déclarer leurs placements dans le Fonds au moyen du formulaire 8621, qu'ils choisissent ou non de demander que le Fonds soit traité comme un FEA. Si une personne des États-Unis est un porteur de parts d'un Fonds qui investit dans d'autres fonds, cette personne est considérée comme un investisseur indirect dans les fonds sous-jacents et doit présenter un formulaire 8621 distinct pour chacun de ces fonds. L'information ci-jointe est fournie pour permettre aux porteurs de parts de faire un choix fiscal lié aux FEA tant pour les fonds principaux détenus directement que pour les fonds sous-jacents détenus indirectement.

Elle vise à aider les porteurs de parts à effectuer les calculs requis et ne doit pas être interprétée comme des conseils de nature fiscale. Gestion d'actifs CIBC suggère aux investisseurs de consulter un conseiller en fiscalité américaine qualifié s'ils désirent obtenir de l'aide pour effectuer ces calculs.

De plus amples renseignements sur les règles relatives aux SPEP et au choix fiscal lié aux FEA se trouvent sur le site de l'[Internal Revenue Service](#).

Déclaration de renseignements annuelle sur les SPEP pour l'exercice terminé le 30 juin 2025

La présente déclaration de renseignements s'applique à l'année d'imposition du Fonds commencée le 1 juillet 2024 et terminée le 30 juin 2025.

Les quotes-parts des revenus ordinaires et des gains en capital nets par part et par jour ainsi que les distributions par part du Fonds pour la période précisée au paragraphe 1) sont les suivantes :

Tableaux affichant les revenus ordinaires et les gains en capital pour chacun des fonds.

Fonds	Revenus ordinaires (\$ US)	Gains en capital nets (\$ US)
catégorie A	0,0001474516	0,0011094455
catégorie F	0,0006649360	0,0019034572
catégorie O	0,0014070488	0,0028161352

Tableaux affichant les montants de distributions et les prix en dollars américains par date catégorie A

Date	Distributions (\$ US)	Prix (\$ US)
24-07-31	0,0435	6,3865
24-08-30	0,0445	6,6216
24-09-30	0,0444	6,7337
24-10-31	0,0431	6,4617
24-11-29	0,0429	6,6124
24-12-20	0,0417	6,2230
25-01-31	0,0413	6,2118
25-02-28	0,0415	6,1957
25-03-31	0,0417	6,1027
25-04-30	0,0435	6,4138
25-05-30	0,0437	6,6733
25-06-30	0,0441	6,8018

Tableaux affichant les montants de distributions et les prix en dollars américains par date catégorie F

Date	Distributions (\$ US)	Prix (\$ US)
24-07-31	0,0485	10,7844
24-08-30	0,0497	11,2195
24-09-30	0,0495	11,4483
24-10-31	0,0481	11,0238
24-11-29	0,0479	11,3184
24-12-20	0,0466	10,6854
25-01-31	0,0461	10,7078
25-02-28	0,0463	10,7166
25-03-31	0,0466	10,5935
25-04-30	0,0486	11,1731
25-05-30	0,0488	11,6656
25-06-30	0,0492	11,9318

Tableaux affichant les montants de distributions et les prix en dollars américains par date catégorie O

Date	Distributions (\$ US)	Prix (\$ US)
24-07-31	0,0471	15,7768
24-08-30	0,0482	16,4506
24-09-30	0,0481	16,8242
24-10-31	0,0467	16,2377
24-11-29	0,0464	16,7084
24-12-20	0,0452	15,8058
25-01-31	0,0447	15,8798
25-02-28	0,0449	15,9283
25-03-31	0,0452	15,7820
25-04-30	0,0471	16,6838
25-05-30	0,0474	17,4583
25-06-30	0,0477	17,8970

Pour chaque SPEP, la personne qui prépare votre déclaration de revenus pour les États-Unis aura besoin des documents suivants :

- la déclaration de renseignements annuelle sur les SPEP du fonds fournie par Gestion d'actifs CIBC;
 - i) vos relevés de compte pour l'année d'imposition fournis par votre courtier en valeurs mobilières.

ii) La déclaration de renseignements annuelle sur les SPEP indiquera le montant par part des distributions du Fonds, fourni par Gestion d'actifs CIBC.

- La déclaration de renseignements annuelle sur les SPEP indiquera la quote-part des revenus ordinaires et des gains en capital nets du fonds par part et par jour.
- Pour obtenir les montants à déclarer dans le cadre du choix fiscal lié aux FEA, multipliez le nombre de parts x jours pendant lequel vous avez détenu les parts de la série du fonds par la quote-part fournie ci-dessus.
- Pour calculer le nombre de parts x jours, multipliez le nombre de parts détenues par le nombre de jours pendant lesquels vous les avez détenues au cours de l'année d'imposition. Par exemple, pour un compte dans lequel 1 000 parts d'un fonds ont été détenues pendant toute l'année (du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019, soit 365 jours), le nombre de parts x jours serait $1\,000 \times 365$, ou 365 000. Si ces parts avaient été détenues pendant 181 jours (1^{er} juillet 2018 au 28 décembre 2018), le nombre de parts x jours serait $1\,000 \times 181$, ou 181 000. Cette valeur doit ensuite être multipliée par la quote-part indiquée dans la déclaration de renseignements annuelle et consignée dans le formulaire 8621 de l'IRS.
- Si le nombre de parts détenues a changé au cours de l'année, le calcul parts x jours doit être ajusté en conséquence. Prenons par exemple un compte contenant déjà 1 000 parts dans lequel 1 000 autres parts sont ajoutées 66 jours après le début de l'année, portant ainsi le nombre total de parts à 2 000. Si aucun autre changement n'a lieu au cours des 300 jours restants de l'année, le calcul des parts x jours prendrait la forme suivante : $(1\,000 \text{ parts} \times 66 \text{ jours}) + (2\,000 \text{ parts} \times 300 \text{ jours}) = 666\,000 \text{ parts} \times \text{jours}$.
- Pour obtenir les montants à déclarer dans le cadre du choix fiscal lié aux FEA, multipliez le nombre de parts de la série du Fonds que vous avez détenues par le montant par part fourni ci-dessus.

Le Fonds vous permettra, dès réception d'une demande, d'examiner et de copier ses livres de compte, registres et autres documents permanents qu'il tient à jour pour établir que ses revenus ordinaires et ses gains en capital nets sont calculés de façon conforme aux principes de l'impôt sur le revenu des États-Unis et pour vérifier ces montants ainsi que votre quote-part de ceux-ci.

Fonds de revenu élevé Renaissance



Merik Koksall,
Directeur général et chef des produits
Gestion d'actifs CIBC